

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1656

présenté par

M. Dive, M. Vincendet, M. Cordier, M. Descoeur, M. Brigand, Mme Valentin, M. Bazin, M. Taite,
M. Viry, M. Bourgeaux, Mme Anthoine, Mme Frédérique Meunier, M. Dubois, Mme Corneloup,
M. Meyer Habib, M. Forissier, Mme Petex-Levet, M. Dumont et Mme Duby-Muller

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	6 688 863	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	6 688 863
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	6 688 863	6 688 863
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui, 130 000 AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) en France travaillent difficilement pour assurer le meilleur accompagnement à tous les enfants qui en nécessitent le besoin. Au regard de la situation réelle sur le terrain, ce chiffre est insuffisant pour faire face aux problématiques et répondre aux demandes des élèves. Des milliers d'enfants ne peuvent pas bénéficier de l'accompagnement auquel ils ont droit par manque de personnel et d'attractivité pour ce métier. Cet amendement vise à valoriser le métier d'AESH en assurant leur prise en charge dans tous leurs déplacements et à augmenter leurs indemnités kilométriques. Cet amendement attribue 6 688 863 euros de crédits supplémentaires à l'action 03 "Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap" au sein du programme 230 "vie de l'élève" en les retirant à l'action 06 "Politique des ressources humaines" au sein du programme 214 " Soutien de la politique de l'éducation nationale", et plus précisément sur les crédits alloués aux "autres dépenses d'action sociale".